

Évolution du projet d'interconnexion Québec-New Hampshire dans le secteur de Forêt Hereford

Mise en contexte

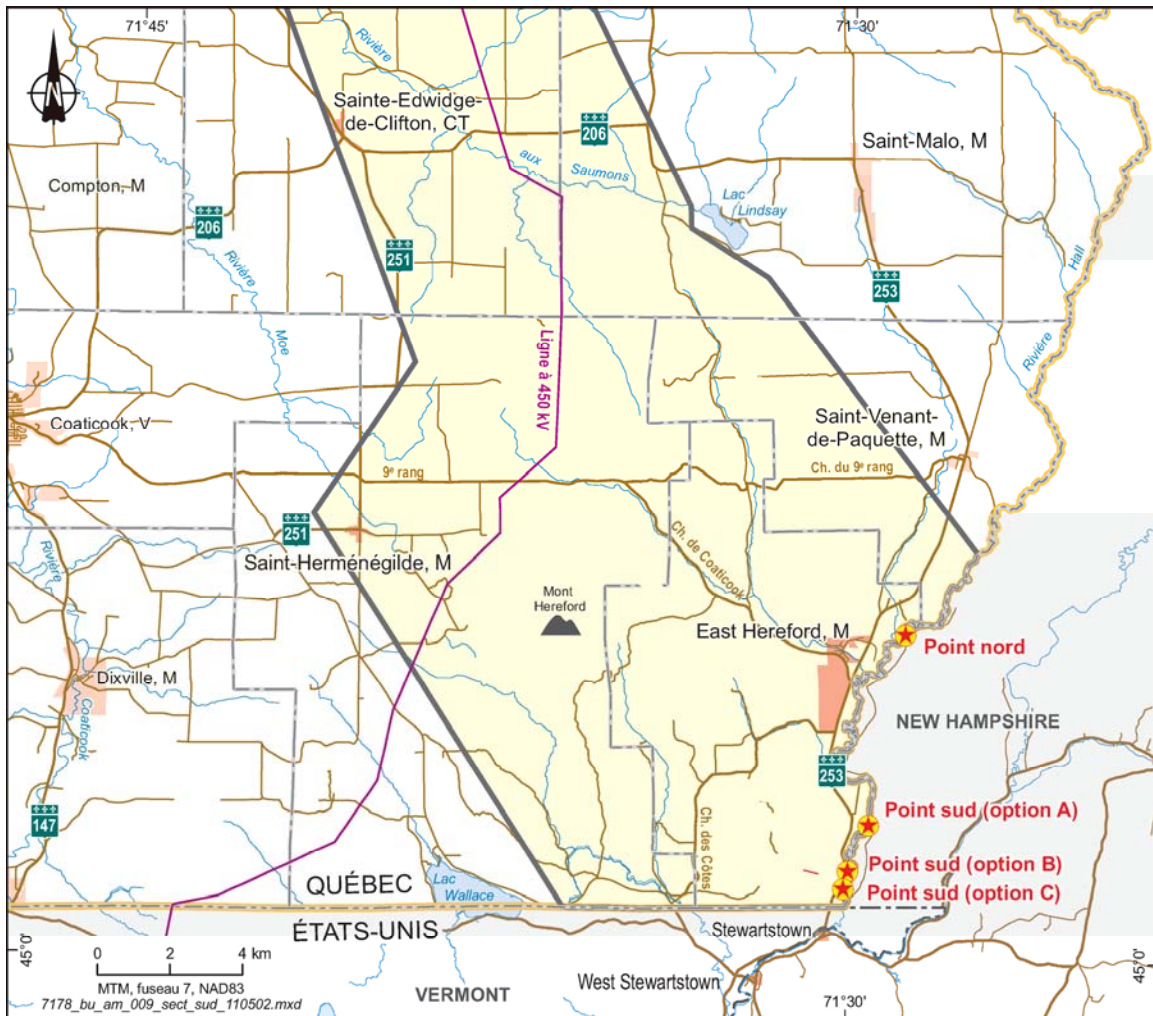
La consultation du milieu a été une préoccupation importante pour Hydro-Québec dès le début du développement du projet de ligne d'interconnexion Québec – New Hampshire en 2010, et tout au long des années qui ont suivi. Le mont Hereford et le territoire environnant a fait l'objet d'une attention particulière dans le développement du projet. En 2010, le territoire de la forêt appartenait à Tillotson Farms and Forests Ltd.

Développement du projet en 2010-2011

En 2010 et 2011, Hydro-Québec a organisé plusieurs rencontres avec les gestionnaires du milieu (municipalités et MRC), les représentants des ministères et l'UPA afin de leur présenter le projet dans son ensemble et recueillir leurs commentaires et préoccupations.

En 2011, Hydro-Québec et son partenaire américain avaient identifié des points de traversée possibles à la frontière entre le Québec et le New Hampshire. Hydro-Québec a tenu compte des éléments des milieux naturel et humain, notamment l'occupation du sol, l'utilisation du territoire, la topographie et le paysage. La combinaison de tous ces éléments a permis de déterminer trois points de traversée qui évitaient le village d'East Hereford. Une séance d'information pour les citoyens a été organisée le 14 février 2011.

La carte 1 présente les différents points de traversée étudiés.



Carte 1. Points de traversée étudiés en 2011

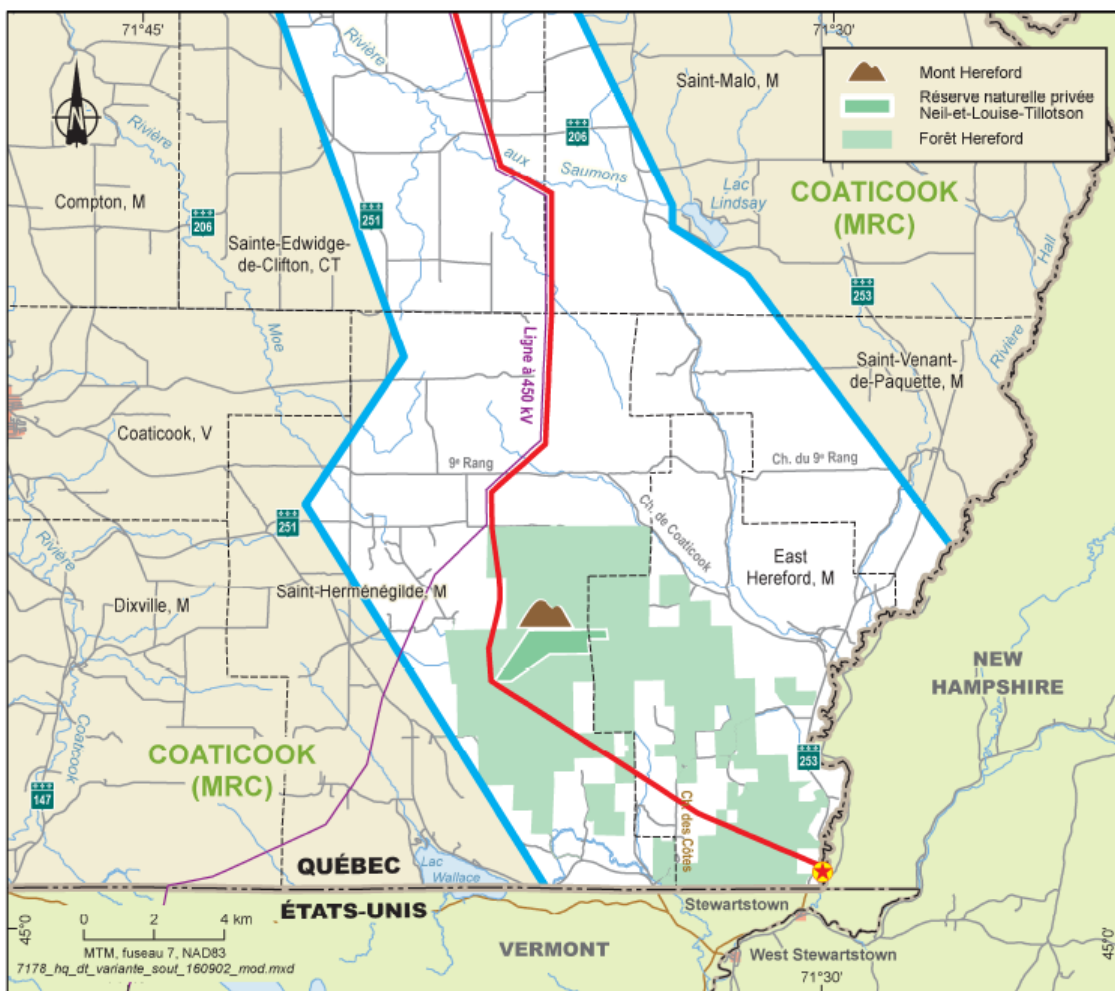
Le **point nord**, et le tracé qui y aurait été associé, a suscité beaucoup de préoccupations de la part du milieu, principalement en raison des impacts visuels. Cette variante a donc été rejetée. L'analyse s'est poursuivie sur les points de traversée sud. Le **point sud, option A** a été rejeté, également en raison des impacts sur le paysage. Les **points sud, options B et C** constituaient aussi des choix potentiels. Toutefois, pour des motifs d'intégration visuelle, le tracé le plus au sud-ouest du village d'East-Hereford (soit la variante sud C) était préférable. Les discussions avec le partenaire américain ont abouti à des conclusions similaires, si bien que le point de traversée final se situe légèrement au sud du tracé associé à l'**option C**.

En mars 2011, la Fondation Tillotson, qui était propriétaire de la forêt Hereford, a été rencontrée afin de recueillir leurs commentaires sur le projet. Bien que cette rencontre ait été informelle, les représentants ont signifié qu'ils ne s'opposaient pas au projet de la ligne et ont mentionné leur volonté d'appuyer la position des communautés locales en regard du projet.

L'organisme Forêt Hereford inc. (FHI), qui avait été créé en 2012, recevait en 2013 le don de la propriété privée de la Fondation Tillotson. FHI devenait ainsi l'organisme en charge de la gestion de l'ensemble de la forêt communautaire Hereford. De plus, les Tillotson souhaitaient que leur propriété demeure d'un seul tenant et que ses éléments de grande valeur écologique soient préservés, tout en conservant sa vocation première de forêt productive. Conservation de la nature Canada (CNC) a été sollicitée afin de collaborer à l'atteinte de cet objectif, en convenant avec FHI d'une servitude de conservation forestière. En plus de recevoir une partie du terrain d'une superficie de 239 ha, correspondant à la réserve naturelle privée Neil-et-Louise-Tillotson, CNC devenait garant de la servitude de conservation sur le reste de la forêt, ce qui permettait d'allier foresterie et conservation dans un même territoire.

Développement du projet en 2015

À l'automne 2014, Hydro-Québec a rencontré les représentants de FHI et de la MRC de Coaticook afin de discuter et d'échanger sur les modifications apportées depuis 2011. Dès le début de 2015, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants de FHI et de la MRC de la Coaticook afin de poursuivre le développement du projet. Les variantes de tracé leur ont été présentées en cours de travail afin de recueillir leurs préoccupations. L'ensemble des variantes développées évitaient la réserve naturelle privée Neil-et-Louise-Tillotson. Au final, quatre variantes de tracés ont été proposées, soit deux à l'est et deux à l'ouest du mont Hereford. Suite aux consultations des gestionnaires du territoire et de la population à l'été 2015 et au travail d'optimisation du tracé, la variante ouest B a été retenue (voir la carte 2).



Carte 2. Tracé retenu sur la portion sud du projet de ligne d'interconnexion Québec – New Hampshire.

Hydro-Québec a poursuivi son travail d'optimisation et de prise en compte des préoccupations des responsables de FHI avec la mise en place d'une mesure spéciale qui réduirait le déboisement complet de l'emprise (passant de 53 m à 35 m) et d'un projet-pilote concernant les deux bandes de 9 m (18 m résiduels) de part et d'autre de l'emprise. Dans ces deux bandes, les arbres de 12 m et moins seront conservés, et Hydro-Québec réalisera, en collaboration avec FHI, un projet pilote sur quinze à vingt ans afin d'aménager ces bandes. Également en réponse aux préoccupations de FHI concernant la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE), Hydro-Québec propose à FHI de collaborer à un projet pilote qui sera dirigé par l'Université de Montréal sur les EEE.

Suite au dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement en début 2016, plusieurs rencontres de travail ont eu lieu avec les représentants de FHI, afin de présenter les résultats des inventaires et discuter de leurs préoccupations. Ces rencontres ont permis de poursuivre l'optimisation du tracé dans le secteur de la forêt. Enfin, la Table d'échange et d'information a été mise en place au début de 2016, pour poursuivre les discussions sur le projet et pour examiner toutes les dispositions prévues à la servitude

de conservation dans le but de convenir des mesures d'atténuation appropriées pour les dispositions qui ne pourraient être respectées, le cas échéant.